



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 100539

Texte de la question

M. Pascal Cherki interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'encadrement des stages de récupération de points. Depuis l'instauration du permis à point, en 2000, les stages de récupération de points ont fleuri ces dernières années. En 2003, seuls quelque 64 000 stagiaires suivaient les stages de récupération de points. En 2014, ils étaient plus de 326 000 stagiaires, soit une augmentation de 409 %. Ainsi, de nombreux entrepreneurs se sont lancés sur ce créneau. Malheureusement, au-delà des nombreux abus existants (stages bidon, prix à géométrie variable), ces stages n'ont aucun impact sur les conducteurs qui y assistent, car la seule obligation du stagiaire est de signer la feuille de présence. L'instauration d'une partie pratique dans les stages aurait par exemple un véritable effet positif sur les conducteurs qui y participent. Par conséquent, il lui demande quelles mesures le Gouvernement souhaite prendre pour mieux encadrer l'existence des stages de récupération de points et améliorer leur caractère pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100539

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9240

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)